

de l'aviculture maintient des services d'épreuve des volailles et de classement des dindons, administre un programme d'incubation, patente les marchands de produits avicoles et les acheteurs de volailles ainsi que les couvoirs et agents de couvoirs; elle appuie les expositions et les journées avicoles et favorise par d'autres moyens l'amélioration de la basse-cour; la Section de la médecine vétérinaire accorde des bourses aux étudiants en médecine vétérinaire, dirige des programmes d'épreuve et de vaccination, et de concert avec les fonctionnaires fédéraux et les vétérinaires locaux, aide à la prévention et à la répression des maladies.

Le Service de la conservation et du développement s'occupe des travaux de génie des programmes d'irrigation exécutés habituellement en collaboration avec le gouvernement fédéral ainsi que des travaux et entreprises de drainage; la remise en valeur de terrains par le drainage, l'amélioration des terres mal ou peu utilisées et l'aménagement de pâturages collectifs provinciaux relèvent aussi de la Division; elle fournit une aide technique aux régions de conservation et de mise en valeur, aux circonscriptions d'usagers d'eau et aux circonscriptions d'irrigation en ce qui concerne les entreprises de régularisation des eaux.

Le Service des terres administre toutes les terres de la Couronne, des écoles et de la Commission de l'utilisation des terres, sauf les forêts et parcs réservés de la région habitée de la province; elle les classe d'après l'usage le plus approprié; elle en dispose par des baux de longue durée; elle acquiert les terrains destinés aux programmes d'utilisation du sol; elle surveille les initiatives de colonisation, elle paie les cultivateurs pour le défrichement et le premier labourage des terres mises à bail par la province et maintient des pâturages communautaires provinciaux.

Le Service de l'industrie des plantes organise et administre des programmes d'amélioration et de protection des cultures et renseigne les cultivateurs sur l'amélioration des graines de semence et des cultures, la conservation du sol, les problèmes horticoles, la destruction des mauvaises herbes et l'aménagement des terres irriguées; un programme relatif aux plantes fourragères vise à améliorer les herbages; la section des graines de semence fait, moyennant paiement, le nettoyage des graines de plantes fourragères et des céréales certifiées; la Section de l'apiculture fournit des renseignements sur l'industrie abeillère et la production du miel, fait une inspection continue et surveille l'industrie.

Fondée en 1958, l'Administration des machines agricoles dirige un service d'essai des machines ainsi qu'un service d'inspection et délivre des permis aux concessionnaires.

Alberta.—Le ministère de l'Agriculture est organisé de la façon suivante:

Le Service des grandes cultures veille à l'administration des programmes relatifs à l'amélioration des cultures, à la conservation du sol, à la destruction des mauvaises herbes, à la protection des récoltes, à la lutte contre les insectes, à l'horticulture et à l'apiculture. Des commissions municipales de services agricoles, comptant un représentant du ministère, aident à l'exécution de ces programmes.

Le Service du bétail collabore au maintien de la qualité des troupeaux en aidant les cultivateurs à se procurer des taureaux de race et en prêtant son concours aux associations d'insémination. La Division surveille les associations d'engraissement des bestiaux et applique les lois sur l'inspection du bétail, les marques, les animaux domestiques et la vente des bêtes à cornes.

Le Service de l'industrie laitière applique la loi sur les producteurs de lait et la loi sur les frigorifiques compartimentés; le classement et l'achat des produits bruts par les laiteries sont réglementés, tout comme les normes de construction, de fabrication, d'apprêt, d'hygiène et de température des laiteries et des frigorifiques compartimentés; un service régulier d'épreuve des vaches est fourni aux producteurs de lait, et le laboratoire de la Division fait les analyses chimiques et bactériologiques nécessaires à l'industrie; des services relatifs à l'administration des fermes laitières et à l'étude de leurs frais annuels fonctionnent dans les principaux centres de l'industrie.

Le Service de l'aviculture applique des programmes visant à améliorer l'élevage des volailles, s'occupe de l'approbation des volailles en vue de la lutte contre la diarrhée blanche, délivre des permis aux couvoirs, aux marchands de gros et aux camionneurs pour la manutention des produits avicoles.